



« Ce film évoque les notions d'engagement, de résistance, de résilience, d'indignation... »



Quelques repères...

1948 : Victoire des nationalistes aux élections générales. Accélération des politiques d'Apartheid ou du « développement séparé ».

1952 : Le mouvement anti-apartheid organise une campagne de désobéissance civile. 8 000 personnes sont incarcérées.

1960 : Massacre de Sharpeville, des dizaines de manifestants pacifistes sont tués par la police. Déclaration de l'État d'urgence. Interdiction du Congrès National Africain ANC.

1962 : Arrestation de Nelson Mandela.

11 juillet 1963 : La police mène une rafle et interpelle plusieurs figures du mouvement anti-Apartheid, dont Govan Mbeki, Walter Sisulu, Denis Goldberg et Ahmed Kathrada.

1963-1964 : Procès de « L'État contre Nelson Mandela et les autres. »

Juin 1964 : Mandela, Sisulu, Goldberg, Mbeki, Mhlaba, Motsoaledi, Mlangeni, et Kathrada sont condamnés à la prison à vie.

1964 : Sous l'égide des Nations-Unies, début de l'isolement diplomatique de l'Afrique du Sud, suspension des échanges culturels et sportifs, embargo sur les armes.

1976 : La police tire à balles réelles pour réprimer le soulèvement de lycéens à Soweto.

Février 1990 : Libération de Nelson Mandela.

1994 : L'ANC remporte les premières élections non raciales de l'Afrique du Sud. Mandela accède à la présidence.

Décembre 2013 : Mort de Nelson Mandela. ●

Enfin, comment expliquer l'engouement international et quasi éternel pour Mandela ?

G.P. : Cette question dépasse largement le cadre de l'Afrique du Sud... Tout comme Gandhi, Martin Luther King, Elie Wiesel, Stéphane Hessel, Nelson Mandela guide des générations dans un monde où il ne sera jamais bon d'accepter l'intolérable. Maintenant, soyons honnêtes, Nelson Mandela et les autres se sont engagés sur une route où leurs vies personnelles étaient secondaires par rapport à la cause qu'ils défendaient... Qu'aurions nous fait à leur place ? Combien de Jean Moulin dans la France de 1940 ? ●

Le procès contre Mandela et les autres

ENTRETIEN AVEC LES RÉALISATEURS NICOLAS CHAMPEAUX ET GILLES PORTE

Le procès contre Mandela et les autres s'appuie sur les archives sonores du procès de Nelson Mandela et de huit autres accusés en 1963 et 1964. Pourquoi ces archives sonores, qui sont un vrai trésor, sont-elles restées si longtemps enfouies ?

Nicolas Champeaux : Le procès avait été enregistré sur un support vinyle analogique, les *dictabelts* (un vinyle souple, qu'on peut plier, enroulé autour d'un cylindre et lu avec un diamant comme sur un tourne-disque). La British Library avait tenté de les numériser en 2000 en s'attaquant au discours de Mandela, mais l'expérience n'avait pas été concluante.

Gilles Porte : Alors les archives sont retournées crouler sous la poussière en Afrique du sud jusqu'à ce que des français leur fassent part de l'invention de l'*archéophone* : une machine qui permet justement de numériser les *dictabelts* sans les détériorer.

N.C. : Et c'est ainsi qu'un accord de coopération s'est naturellement mis en place entre la France et l'Afrique du sud.

Avant même que leur numérisation soit officiellement remise au gouvernement sud-africain en juillet 2016,

vous, Nicolas Champeaux, aviez déjà eu accès aux enregistrements.

N.C. : L'inventeur de l'archéophone, Henri Chamoux, a écouté l'intégralité des 256 heures du procès pour les numériser. Il a tout de suite été frappé par la bravoure de certains des co-accusés de Mandela, en particulier par Ahmed Kathrada que j'avais interviewé plusieurs fois lorsque j'étais envoyé spécial permanent pour RFI à Johannesburg. Il a retrouvé mes interviews sur le net et m'a contacté. J'ai alors écouté deux fichiers de 30 minutes, et j'ai tout de suite compris que c'était une mine. J'étais bouleversé par ce que j'entendais – la qualité sonore, et l'émotion qui se dégageait. J'ai voulu que ces voix résonnent, que tout le monde puisse entendre leur histoire. Je pensais : « Qui prend ce type de risque au nom d'une cause aujourd'hui ? ». J'ai tout de suite décidé d'en faire un film.

Qu'est-ce qui vous a conduit, Gilles Porte, à vous associer à ce projet ?

G.P. : Pour être honnête, lorsque je rencontre Nicolas, en novembre 2016, j'ignore tout de ce procès. Notamment que d'autres co-accusés

avaient été condamnés avec Mandela à la prison à vie. La première question que je pose à Nicolas est : « *Est-ce qu'il y a des survivants ?* ». « *Trois !* » me répond-il et il les appelle aussitôt avec son téléphone, un par un. J'avais oublié qu'il n'y avait pas de décalage horaire entre l'Afrique du Sud et la France ! En raccrochant, il me dit qu'il y a aussi deux avocats de la défense encore vivants, dont l'avocat de Nelson Mandela. Tous ces hommes ont entre 87 et 93 ans. Je dis à Nicolas : « *On n'a pas le choix, il faut qu'on parte tout de suite* ».

Avez-vous tout de suite envisagé tous les deux le film sous sa forme actuelle qui mêle archives sonores, animation et entretiens ?

G.P. : Il n'existe aucune image filmée de ce procès mais lorsque nous nous rencontrons, Nicolas me montre des croquis que la femme d'un des accusés avait fait alors qu'elle assistait aux audiences. Très vite, le recours à des animations 2D s'impose à nous. Les procès ne peuvent être filmés encore aujourd'hui mais ils peuvent être dessinés ! Je présente alors Nicolas à Oerd, un graphiste avec qui j'ai déjà

travaillé et dont j'admire le travail.

N.C. : La commande était compliquée. Oerd devait dessiner quelque chose d'extraordinaire à l'écran sans jamais entrer en rivalité avec le son. Oerd aussi a de l'humour, des idées artistiques amusantes et il était important de ménager des moments légers dans le film, des bulles de respiration. Bref, il cochait toutes les cases avec en plus un univers personnel unique. Et les politiques de l'Apartheid, qui consistaient à séparer des gens en fonction de leur couleur de peau, se prêtent bien au dessin : du noir, du blanc, et un trait entre les deux, et il a su s'en inspirer.

Sur le banc des accusés, les prévenus ne sont pas tous Noirs. Il y a des Blancs, un Indien...

N.C. : Oui, et en fait, le gouvernement Apartheid s'est tiré une balle dans le pied. L'un des principes de l'Apartheid avait toujours été de diviser pour mieux régner. Les Blancs avaient le pouvoir mais les Métis et les Indiens souffraient moins que les noirs, ils bénéficiaient de dérogations et avaient parfois des traitements privilégiés. Même en prison, les Indiens et les Métis avaient une plus grande ration que les noirs, et ils avaient droit à un pantalon, les noirs eux avaient un bermuda, c'était volontairement dévalorisant, car c'était une tenue

d'enfant. En mettant sur le même banc des Noirs, des Blancs et un Indien, le gouvernement entérinait d'une certaine façon le caractère multiracial du mouvement anti-Apartheid. Très vite, on comprend la ligne de défense que vont adopter les accusés : faire de ce procès un procès politique en plaçant non coupables et en accusant le gouvernement d'être seul responsable de la situation.

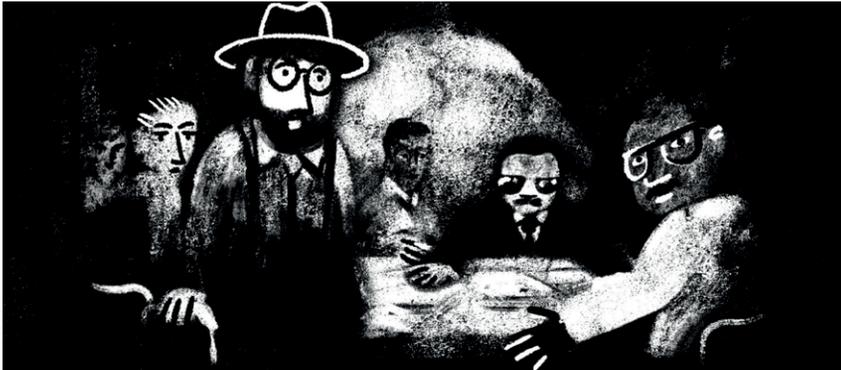
En ré-écoutant les témoignages des accusés lors du procès, puis lors de vos entretiens avec eux 57 ans plus tard, le rôle de Nelson Mandela semble moins déterminant que ce que la Grande Histoire veut nous faire croire.

G.P. : Même s'il n'a jamais été question pour nous de déboulonner la statue, il nous paraissait primordial de rendre leur place aux membres du collectif, à commencer par l'accusé numéro 2, Walter Sisulu.

N.C. : Comme le dit l'avocat George Bizos, Sisulu était l'éminence grise de l'ANC. Il connaissait par cœur l'histoire du mouvement et était très proche des habitants du *township* de Soweto. Mandela a été mis en avant par le collectif parce qu'il était brillant, bien sûr, mais aussi car il était issu d'une lignée royale, qu'il était un formidable orateur et l'un des rares Noirs à être devenu avocat.

Le procès contre Mandela et les autres

SYNOPSIS



© Oerd

En salles à partir
du 17 octobre

France
2018 - 1 h 43

Les ex-accusés
Denis Goldberg
Ahmed Kathrada
Andrew Mlangeni

Les avocats
George Bizos
Joel Joffe

Les protagonistes
Winnie Mandela
Sylvia Neame
Max Sisulu
Toni Strasburg
David Yutar

Réalisation et scénario
Nicolas Champeaux
Gilles Porte

Dessins et animation
Oerd

Musique originale
Aurélien Chouzenoux

Image
Gilles Porte
Samuel Lahu (cadreur)
Alexandra Strauss (montage)

Son
Gautier Isern
Élisabeth Paquette (montage)
Christophe Vingtrinier (mixage)

Produit par
William Jéhannin
Julie Gayet
Nadia Turincev
Antoun Sehnaoui
Raphaëlle Delauche

Productions déléguées
UFO Production
Rouge International

Distribution
www.ufo-distribution.com



L'histoire de la lutte contre l'Apartheid ne retient qu'un seul homme : Nelson Mandela. Il aurait eu 100 ans cette année. Il s'est révélé au cours d'un procès historique en 1963 et 1964. Sur le banc des accusés, huit de ses camarades de lutte risquaient aussi la peine de mort. Face à un procureur zélé, ils décident ensemble de transformer leur procès en tribune contre l'Apartheid. Récemment exhumées, les archives sonores des audiences permettent de revivre au plus près ce bras de fer.



© Oerd

Nicolas Champeaux

est franco-américain et journaliste. Il a été envoyé spécial permanent de RFI en Afrique du Sud de 2007 à 2010, puis grand reporter au service Afrique. Il est notamment l'auteur des documentaires sonores *Mandela et son image* (2013), *Mandela : l'histoire secrète d'une libération* (2010) et *Nelson Mandela 1990-1994 : les années de transition* (2013). Il est également l'auteur du Web documentaire *Sur les traces de Boko Haram* (2015).

Gilles Porte

est directeur de la photographie et réalisateur. Il a exercé son métier de directeur de la photographie sur près d'une trentaine de longs métrages. Il a travaillé notamment avec Jacques Audiard, Raoul Ruiz, Marc Dugain... En 2003, il coréalise avec Yolande Moreau son premier long métrage *Quand la mer monte...*, pour lequel ils reçoivent en 2005 le César du meilleur premier film et le prix Louis-Delluc comme meilleur premier film. En 2010, il réalise le documentaire *Dessine toi*.

Ce document
vous est offert par
votre salle et l'AFCAE

AFCAE

ASSOCIATION FRANÇAISE DES
CINÉMAS ART & ESSAI

Créée en 1955 par des directeurs de salles et des critiques, et soutenue par André Malraux, l'Association Française des Cinémas Art et Essai (AFCAE) fédère aujourd'hui un réseau de cinémas Art et Essai indépendants, implantés partout en France, des plus grandes villes aux zones rurales. Comptant à ses débuts 5 salles adhérentes, elle regroupe, en 2018, 1 150 établissements représentant près de 2 400 écrans. Ces cinémas démontrent, quotidiennement, par leurs choix éditoriaux en faveur des films d'auteur et par la spécificité des animations et événements proposés que la salle demeure, non seulement le lieu essentiel pour la découverte des œuvres cinématographiques, mais aussi un espace de convivialité, de partage et de réflexion.

À travers le Groupe *Actions Promotion* de l'AFCAE, qui réunit des représentants des cinémas de toutes les régions, les salles Art et Essai soutiennent des films pour :

- favoriser la diffusion et la circulation des œuvres cinématographiques dans toute leur diversité;
- découvrir et accompagner de jeunes auteurs;
- suivre la carrière de cinéastes et auteurs reconnus.

**Association Française
des Cinémas Art et Essai**

12 rue Vauvenargues - 75018 Paris
T 01 56 33 13 20

www.art-et-essai.org

Avec le concours du

